

<b>Politique :</b>	<i>Utilisation communautaire des installations scolaires</i>	<b>Numéro :</b>	<i>P – 9.009</i>
<b>Catégorie :</b>	<i>Sites, bâtiments, approvisionnement et transport</i>	<b>Page :</b>	<i>1</i>
<b>Approuvée :</b>	<i>le 4 avril 2011</i>	<b>Modifiée :</b>	

---

## 1. Préambule

Le Conseil scolaire catholique Providence vise à accroître l'accès à ses installations scolaires à la disposition des groupes communautaires, des particuliers, des associations et des organismes sans but lucratif sous réserve de sa mission et de ses besoins opérationnels.

## 2. Énoncé

2.1 **Attendu que** le Conseil scolaire reconnaît l'importance de :

- a) offrir un accès abordable aux installations scolaires à des groupes sans but lucratif en dehors des heures de classe;
- b) mettre ses installations scolaires, intérieures et extérieures, à la disposition des groupes communautaires sans but lucratif à un tarif réduit basé sur le financement gouvernemental en vigueur;
- c) donner l'accès privilégié aux groupes sans but lucratif qui desservent les enfants et les jeunes adultes catholiques de langue française;

2.2 **Attendu que** le Conseil scolaire tient à encourager les municipalités et les agences de services sociaux et de santé, à entreprendre une planification conjointe pour faciliter l'utilisation communautaire des locaux.

**il est décidé que** le Conseil scolaire développe des procédures administratives relatives à l'utilisation communautaire des installations scolaires.

***Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.***

*Renvoi : PA – 9.009 – Utilisation communautaire des installations scolaires*